

Les 3 Caps

Samedi 7 et dimanche 8 avril 2018
Société des régates d'Antibes
Avec l'aide du Club Nautique de Saint Jean Cap Ferrat
Grade 5B

ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE TYPE HABITABLES 2017-2020

1. RÈGLES

1.5 Les RSO ne sont pas applicables pour cette course.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Le tableau officiel sera situé au Club House de la SR Antibes.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

4.1 Le mat sera situé au Club House de la SR Antibes.

5. PROGRAMME DES COURSES

5.2 Une seule course par jour est prévue selon le programme suivant:

5.3

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
7 avril	11h00
8 avril	11h00

6. PAVILLONS DE CLASSE

Description des pavillons de classe :

SR Antibes 2018

Groupes nets	Filière Croiseur	Filière Régate
Classes Osiris	C,D,E,F,G	R et L
Flamme 1	Croiseurs 28 et + Régate 26 et +	
Flamme 2	20.5 à 27.9	25.9 et moins
Flamme 3	14 à 20.4	
Flamme 4	0 à 13.9	
Pavillon Hobie		M2K

8. LES PARCOURS

8.2 Types côtiers.

Samedi : baie de la Salis vers la baie de Saint Jean. Distance 12.5MN

Dimanche : baie de Saint Jean vers la baie de la Salis. Distance 12.5 MN

9. MARQUES

Marques de parcours : Le Cap Ferrat est une marque de parcours.

9.2 Marques de départ : bouée jaune

Quand un bateau viseur de ligne est mouillé dans le prolongement de la ligne de départ, il constitue un obstacle. Il est à tout moment interdit de passer entre la marque de la ligne de départ et le bateau viseur sous peine d'être classé DSQ.

9.3 Marques d'arrivée à Saint Jean : Bouée jaune mouillée à 200 m dans le Nord Est du feu bâbord d'entrée du port

Marques d'arrivée à Antibes : bouée jaune située à 400m dans le Sud Est de la Gravette.

11. LE DÉPART

- 11.1 Alignement de la ligne de départ: mât arborant le pavillon orange sur le bateau comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ.
11.2 Délai pour prendre le départ : 10 minutes. Au-delà le bateau sera déclaré DNS.

13. L'ARRIVÉE

- 13.1 Saint Jean : mât de pavillonnerie, sur le mole a côté du feu bâbord d'entrée du port et marque d'arrivée.
A Antibes : mât de pavillonnerie sur la Gravette et marque d'arrivée

14. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

- 14.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

15. TEMPS LIMITES ET TEMPS CIBLE

- 15.1 Temps limite pour finir les courses : 17h00
15.2 Les bateaux manquant à finir dans le délai ci-dessus sont classés « DNF ». Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

16. RÉCLAMATIONS ET DEMANDES DE RÉPARATION

- 16.1 Le secrétariat du jury sera situé au Club House de la SR Antibes
16.3 La salle du jury sera située dans le Club House de la SR Antibes

17. CLASSEMENT

- 17.2 Nombre de courses à valider pour valider la compétition : 1
17.3 Courses retirées ; aucune
17.4 Le calcul du temps compensé sera fait selon le système temps sur distance pour les bateaux OSIRIS-HN France avec CVL, temps sur temps pour les Multi 2000
17.5 Les coefficients utilisés pour le calcul des temps compensés seront affichés avant la course.

18. RÈGLES DE SECURITE

- 18.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible. *[DP]*
18.3 Canal VHF : **6**
18.4 Il est interdit de naviguer en course avec l'ancre installée sur le davier d'étrave débordant de la coque
18.5 La VHF est obligatoire a bord.

20. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT

- 20.2 Un bateau doit être conforme aux règles 2 heures avant son signal d'avertissement et une heure après l'heure limite de dépôt des réclamations. *[DP]*

22. BATEAUX OFFICIELS

Identification des bateaux officiels : pavillon de la SR Antibes

27. PRIX

Le samedi à 18 h 30 au Club de Saint Jean Cap Ferrat avec apéritif (Salle Neptune)
Le dimanche à 18 h 30 à la S.R.A. (Bâtiment Mistral) avec apéritif

ARBITRES DÉSIGNÉS :

Nom du président du comité de course : Roger Marlin
Nom du jugeur d'épreuve : Dominique Géniaux